

Image not found or type unknown



Autorité parentale des enfants

Par **fruite59**, le **01/01/2008** à **08:57**

j'aurais aimé savoir si on enlève l'autorité parentale d'un des 2 parents, on peut continuer a percevoir une pension alimentaire, aussi a t-on le droit de ne rien fournir (sacs de vts) pdt les droits de visites , aussi il est stipulé sur le jugement wk de grand repos car mon ex fait les postes , donc qd c son wk est ce que j'ai le droit de cpter le vendredi soir ou apres l'ecole ? a lui de voir pour les enfnts pdt son tps de travail ou voir avec sa conjointe qui vit avec lui ?

Par **fruite59**, le **03/01/2008** à **18:42**

personne ne peut m'eclaircir?